

L'agence de l'eau attribue 160 millions d'euros d'aides pour 1 958 projets pour l'eau sur le bassin Seine-Normandie

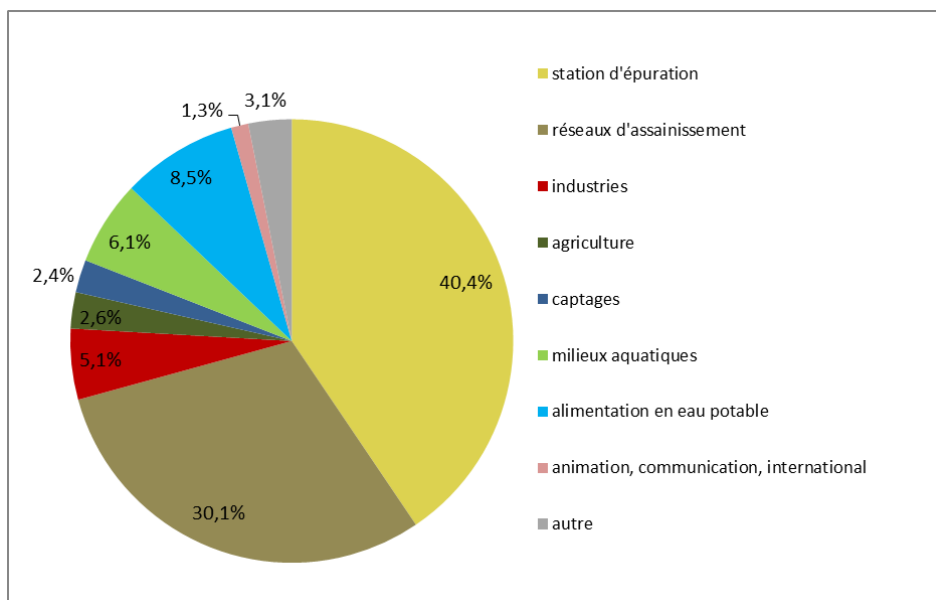
Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie, présidé par Jean-François Carenco, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a délégué à sa commission des aides l'examen des dossiers d'aide de l'agence de l'eau.

Les décisions de la commission des aides d'octobre 2016 portent sur 160 millions d'euros d'aides. Elles contribuent au financement de presque 2000 projets sur le bassin. Les bénéficiaires sont des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs et des associations qui engagent des actions pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'enjeu du soutien financier de l'agence de l'eau à ces projets est l'amélioration de la qualité des eaux. Les objectifs du bassin sont de passer de 39 % des rivières en bon état écologique à 62 % à l'horizon 2021, de garantir la qualité de l'eau et d'adapter la gestion de l'eau au défi du changement climatique.

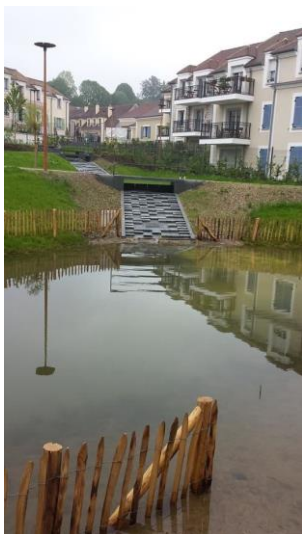
En bref

- Une large part des aides (112,4 millions d'euros) est consacrée à des projets portés par des collectivités locales visant des actions d'assainissement (amélioration de stations d'épuration, réhabilitation de réseaux d'assainissement, assainissement non collectif) et des actions de gestion des eaux pluviales. A cela s'ajoutent 17,3 millions d'euros pour des projets relatifs à la protection des captages d'eau et à l'eau potable.
- Les aides à la réduction des impacts des installations industrielles sont de l'ordre de 8 millions d'euros.
- La restauration des milieux aquatiques atteint 9,8 millions d'euros d'aides pour des travaux consacrés à la renaturation physique ou à la continuité des cours d'eau.
- Les dossiers présentés à cette commission représentent 22% des autorisations financières du programme de l'année 2016.
- Les aides attribuées sont publiées sur la [page dédiée au conseil d'administration](#)





L'enjeu de la gestion des eaux pluviales



Longtemps considérées comme un déchet à évacuer le plus rapidement possible hors de la ville, les eaux de pluie sont de plus en plus considérées comme une ressource. En évitant le ruissellement sur la voirie et le mélange avec les eaux usées chargées en polluants divers, la gestion des eaux de pluies à la parcelle est prise en compte dans les aménagements urbains.

L'Agence de l'eau apporte des aides à la désimperméabilisation des sols et aux actions permettant de réduire les volumes d'eaux de ruissellement dirigés vers les réseaux d'assainissement. Pour réduire les rejets polluants par temps de pluie, l'Agence de l'eau finance également des ouvrages de dépollution ou évitant le rejet direct en rivière. La gestion des eaux de pluie, prend une dimension particulière dans le contexte du changement climatique.

Plusieurs dossiers de la commission illustrent les travaux engagés par les collectivités locales avec l'aide de l'Agence de l'eau, visant la réduction à la source des écoulements de temps de pluie par :

- la végétalisation de la place Pouchet dans le 17^{ème} arrondissement de Paris pour 180 k€,
- la création de noues (sorte de fossé végétalisé qui recueille provisoirement de l'eau), de places de parking enherbées et d'espaces verts conjointement à la réhabilitation des réseaux de collecte et des branchements à Colombes (92) pour 1,4 M€
- Le réaménagement d'espaces verts et de parkings permettant l'infiltration d'eau de pluie dans deux secteurs de Nanterre (92) pour 180 k€,
- la suppression d'une partie des rejets d'eau pluviale par la désimperméabilisation d'espace (cheminements piétons, espaces verts...) à Villetaneuse (93) pour 144 k€
- L'infiltration des eaux de pluies dans des espaces verts pour supprimer leur collecte dans le réseau unitaire à Cabourg (14) pour 154 k€

Les perspectives de baignade dans la Seine à Paris

Les efforts pour reconquérir la qualité écologique de la Seine portent leurs fruits, puisqu'une trentaine d'espèces de poissons sont présents dans la Seine à Paris. D'autres objectifs sont désormais envisageables comme la baignade. Le SIAAP prévoit d'ajouter un volet baignade à son schéma directeur d'assainissement dans la perspective des jeux olympiques de 2024. Cette étude permettra de définir les travaux nécessaires à l'atteinte de cet objectif ainsi que leurs coûts et la faisabilité de la désinfection des stations d'épuration concernées. Cette aide représente près de 340 k€.

Contact presse :

Sylvie BRISSOT
 ☎ 01 41 20 18 08
brissot.sylvie@aesn.fr



Seine_normandie

La commission des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie se tient tous les 2 mois pour attribuer les aides conformément au programme voté par le Comité de bassin.

Elle est composée de 17 administrateurs de l'Agence : 6 représentants des collectivités territoriales, 7 représentants des usagers, 3 représentants de l'Etat et un représentant du personnel de l'Agence. Elle est actuellement présidée par Alain Vicaud, administrateur de l'Agence et représentant des producteurs d'électricité au sein du Comité de Bassin Seine-Normandie.